

ON S'ABONNE au bureau du Journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

CHEMIN DE FER. — DÉPARTS

Table with columns for destinations: DE BRUXELLES, D'ANVERS, DE GAND, and DE LOUVAIN. It lists departure times (Matin, Relevée) and prices for various routes.

ALLEMAGNE. — Francfort, 10 mai.

On attend dans peu l'arrivée du président de la diète. L'ambassadeur de Prusse qui le remplace provisoirement désire aller prendre les bains. On ne croit pas que les questions à l'ordre du jour obtiendront une solution aussi prompte qu'on le pensait.

On apprend aussi de bonne source que la conférence de Londres ne s'occupera activement de l'affaire hollandaise, qu'après l'entrevue de l'empereur de Russie avec le roi de Prusse, à laquelle assistera aussi le prince Frédéric des Pays-Bas.

Les délibérations de la diète sur les griefs d'Osnabruck et d'autres villes hanovriennes n'auront pas lieu non plus de sitôt. La réclamation d'Osnabruck, contenant 150 pages, sera d'abord communiquée aux divers états confédérés, et il se passera bien quelques mois avant que les ambassadeurs aient obtenu les instructions nécessaires pour s'en occuper.

— On écrit de Hanovre, 4 mai :

Le roi est toujours mécontent du collège électoral de la ville de Hanovre qui, malgré les invitations les plus pressantes, n'a toujours pas procédé à l'élection. On assure que les électeurs ont reçu l'ordre d'y procéder maintenant sous peine d'une amende d'un thaler; mais au lieu d'obéir à cet ordre, ils ont, assure-t-on, envoyé cette amende au fisc.

Le ministère des finances a fait annoncer officiellement que l'assemblée générale des états a approuvé les lois et ordonnances concernant l'exécution du traité conclu avec le royaume de Prusse et les autres états sous la date du 1er novembre 1857 relatif aux douanes.

FRANCE. — Paris, le 13 mai.

Avant-hier, dans la soirée, M. le comte Le Hon, ministre de Belgique et M. le ministre de Prusse ont eu l'honneur d'être reçus par le roi.

Par ordonnance du 9 mai, M. Michel Chevalier a été nommé conseiller d'état en service extraordinaire avec autorisation de participer aux travaux des comités et aux délibérations du conseil.

M. Franck-Carré, procureur-général, et M. Plougoulm, avocat-général, viennent d'être nommés officiers de la légion-d'honneur.

Il paraissait que le ministre de travaux publics aurait apporté demain à la chambre des députés des projets de loi pour l'exécution par les compagnies particulières des chemins de fer du Havre et d'Orléans. Mais quoique ce bruit ait été répété ce matin par plusieurs organes de la presse, nous n'avons que trop de motifs de croire qu'il est totalement dénué de fondement. Les journaux ministériels quotidiens n'ont cessé de nous répéter pendant toute la semaine que la chambre, en repoussant le projet de gouvernement, ajournait à un an toutes les lignes de chemins de fer, et nous voyons ce matin que la REVUE DE PARIS qui est aussi un

FEUILLETON.

LE MARI QUI FAIT LE GARÇON.

NOUVELLE IMITÉE DE L'ESPAÑOL.

Ouvre-moi ta porte, Pour l'amour de Dieu !

Un des plus fameux peintres de Madrid, dont je tairai le nom véritable, d'abord parce qu'il faut de la discrétion en tout, ensuite parce que je ne le sais pas, mais que j'appellerai Morales, venait de terminer pour le couvent de l'Escurial un superbe tableau. Il en avait reçu le prix; et pour se délasser de l'assiduité avec laquelle il avait travaillé à cette composition, il avait réuni à sa table quelques camarades, quelques amis. Nulle femme n'était venue s'asseoir parmi eux. La maîtresse du logis elle-même, dona Casilda, avait été bannie. Morales l'avait envoyée, ainsi que sa servante, chez une de ses cousines, afin qu'elles y passassent la journée. Mais la dame était curieuse. Quelle fille d'Eve ne l'est pas? Elle voulait savoir ce que sans femmes tant d'hommes pourraient dire. Au lieu de rester chez sa cousine, elle était promptement revenue, ramenant celle-ci; toutes deux, s'étaient blotties dans un cabinet voisin de l'atelier; toutes deux, appuyées contre la porte, l'œil ou l'oreille contre le tron de la serrure, cherchaient également à voir et à entendre.

— Pourquoi donc, mon ami, disait un de ses convives, pourquoi nous avoir privé du plaisir de voir la senora Morales? Son esprit, sa grâce, sa beauté, n'aurait certainement pas déparé cette charmante réunion.

— Voilà, dit la dame à sa cousine, la seule chose raisonnable que je leur aie encore entendue dire.

— Fi! fi! s'écria le mari en remplissant son verre d'un Xérès vieux et doré, si donc des femmes, cela ne comprend rien à la poésie de l'existence.

— Des femmes, reprit un autre, cela est prosaïque, essentiellement prosaïque; cela n'entend rien aux arts et aux artistes.

— Les imbécilles! disait Casilda.

— Oui, ajouta Morales sortez les femmes des intrigues d'amour ou des soins de leur ménage, elles ne savent plus que penser ou que dire.

— L'impudent! continuèrent les écouteuses.

— Une femme comprendrait-elle une de ces plaisanteries, un de ces bons tours que nous inspire l'air et l'atelier? pourrait-elle le concevoir? Quand une femme nous trompe, c'est toujours aux dépens de notre honneur.

— L'insolent! ce mot échappa en même temps aux deux cousines.

des organes du cabinet s'exprime dans le même sens. Elle ne croit pas non plus que les échecs parlementaires doivent engager le cabinet à se retirer, car, dit ce journal, nous croyons que la chambre s'est fait plus de tort qu'elle n'en a fait au ministère.

— Les porteurs des rentes espagnoles espèrent voir bientôt le rapport de la pétition qu'ils ont adressée aux deux chambres, à propos de la loi relative au nouvel emprunt de 500 millions de réaux votée par les cortès. Pour donner plus d'ensemble et de force à leurs justes réclamations, ils organisent en ce moment une commission permanente chargée de défendre leurs intérêts et de suivre les opérations financières du cabinet de Madrid. Cette commission doit se mettre en rapport avec le syndicat déjà formé à Londres dans le même objet, afin de s'opposer en commun à tout engagement nouveau qui pourrait nuire aux garanties ou aux droits des créanciers de l'Espagne dans les deux pays.

— On remarque que M. le maréchal Gerard a depuis quelques jours de fréquentes conférences avec le roi. On sait que l'illustre maréchal conseille depuis longtemps à S. M. de changer son ministère.

— Les débats de la cour d'assises, dans l'affaire d'Hubert; ont repris hier leur cours, mais avec un lentour que nécessitait la lecture des pièces de l'instruction et l'état de Giraud, l'un des accusés.

On a remarqué que Giraud parait encore souffrant. Cependant on a donné lecture du rapport des médecins, duquel il résulte que Giraud peut sans danger suivre aujourd'hui les débats.

M. le président a fait donner lecture à Steuble d'un interrogatoire en allemand. Cette lecture a duré fort longtemps, il reprend ensuite l'examen de cet accusé, il lui demande de nouveau à quel usage était destinée la machine qu'Hubert et lui avaient entrepris de fabriquer; Steuble répond qu'il a eu plusieurs conversations avec Hubert sur des machines, mais que c'était toujours de machines à vapeur, de machines industrielles qu'ils entendaient parler.

M. le président lui fait donner lecture d'une lettre d'Hubert où il est question d'une machine destinée à tuer Louis-Philippe, laquelle aurait été entreprise par Hubert et un autre individu, désigné sous le nom de Christophe, qui ne serait autre que Steuble. Steuble soutient toujours qu'il s'est rendu à Londres pour obtenir le paiement de ce qui était dû à son père et empêcher celui-ci de donner des armes contre la France, en cédant aux Anglais le plan d'un instrument de guerre. Toute cette audience, interrompue deux fois, a roulé sur l'explication de l'usage qu'on voulait faire de la machine projetée, et sur les dénégations de Steuble. M. le président en a donné communication à l'accusé Hubert et M^{lle} Grouvelle qu'il avait fait retirer; après quoi, sur la demande de Giraud, l'audience a été levée à 4 heures. L'affaire a été renvoyée à lundi.

— Le comte Michel Stroganof, ambassadeur extraordinaires de la Russie au couronnement de la reine Victoria, déploiera, dit-on, un luxe vraiment asiatique à Londres. L'ameublement de son hôtel sera tout à fait dans le goût d'Orient. Sa suite est composée de princes Géorgiens, Ca-

l'fit prononcé à haute voix. Mais le bruit que faisaient les convives, le cliquetis des verres qui s'entrechoquaient empêchèrent de l'entendre. Ah! maître sot, vous nous défiez de vous jouer quelque bon tour sans toucher à votre honneur! Je le jure, c'est aujourd'hui le mardi gras, mais avant la mi-carême, je me serai vengé.

Casilda se mit donc à l'œuvre, et voici ce qui advint : elle chargea son frère d'aller le jeudi suivant sur la place de la Cabada, où se vendent les débris de bâtiments et d'acheter une vieille porte qui eût la même dimension que l'entrée de sa maison, qu'il donnait sur la rue. Elle lui recommanda de la choisir bien antique, avec des ferrures et des reliefs bien extraordinaires; elle la fit porter chez elle en grand secret, et la cacha en attendant l'instant favorable. Elle avait prévenu son frère, quelques voisins et comptait sur leur assistance.

Un soir que Morales était revenu fort tard d'un couvent, où il avait à terminer les peintures d'une chapelle que les moines voulaient ouvrir le jour de Pâques, Casilda le reçut plus amicalement que de coutume. Ils se couchèrent tard, car il fallait que Morales soupât. Vers minuit, elle se mit à pousser des cris de douleur : « Je me meurs, mon pauvre ami, ma dernière heure est arrivée; qu'on aille bien vite chercher un confesseur, car je m'en vais. » Elle fit avec cela toutes les simagrées que savent si bien faire les femmes quand l'envie leur prend.

Son mari lui demandait tristement de quel endroit elle souffrait. « Ah! je n'en puis plus... c'est fait de moi. » A ces cris, une jeune fille, leur unique servante, que d'ailleurs elle avait mise au fait de la ruse, s'empressa d'accourir, lui mit des serviettes chaudes sur le ventre, sur l'estomac, lui fit prendre du vin chauffé avec de la cannelle et d'autres remèdes de cette espèce, mais sa maladie ne céda pas; la malade n'en avait nulle envie.

Morales fut bien à contre-cœur obligé de quitter son lit.

« Hélas, disait sa femme, c'est une colique de misère.

— Non, lui répondit la servante, c'est ce vinaigre de mauvaie qualité que vous avez versé dans votre salade, qui vous a mis en cet état. Vous savez qu'il vous en est arrivé autant la dernière fois que vous en avez fait usage. C'est la commère Castejona qui vous a guéris. »

Le peintre commença à gronder sa femme de ce que l'expérience ne la rendait pas plus prudente. Mais à demi suffoquée, elle répondit :

« Al hecho no ay remedio, ce qui est fait ne saurait se défaire. De grâce, va chercher la commère Castejona. Elle connaît mon tempérament; elle seule peut me donner des remèdes pour soulager les affreuses douleurs que j'éprouve. De grâce, va la chercher, ou bien il ne te reste qu'à faire ouvrir ma fosse.

bardiens et Tartares. Parmi eux se trouve le prince Fezmataz, petit neveu d'Héraclius, roi de Georgie, et Devleb-Chiraj, descendant des khans de la Crimée. L'ambassadeur donnera des fêtes somptueuses durant son séjour en Angleterre.

— Le 3 de ce mois a été célébré à Toulouse le 514^e anniversaire de la fête des Fleurs. L'académie des jeux floraux s'est réunie au Capitole, et a procédé à la distribution des prix fondés par Clémence Isaure. M. Gérard a obtenu une fleur d'or destinée au premier prix d'éloquence. Le sujet traité par M. Gérard était l'éloge de St-Bernard.

Une ode sur le suicide a valu à M. Masselin le prix de poésie. La fête des fleurs a duré deux jours; c'est la plus belle fête de Toulouse.

— On écrit de Toulon, 8 mai : L'archiduc Frédéric d'Autriche, qui voyage sur la frégate de 1^{er} rang, la *Guerrière*, est attendu ici :

Des que ce bâtiment sera signalé, un aide-de-camp et le chef de l'état major de l'amiral Lalande se rendront à bord de la *Guerrière* pour prendre les ordres du prince. Tous les bâtiments de la rade se paviseront et feront le salut royal. L'amiral préfet et tous les chefs préfets iront complimenter le prince. Les musiques de la garnison placées dans des embarcations se mettront le long de la frégate pour jouer des symphonies. A son débarquement les troupes formeront la haie jusqu'à l'hôtel de la préfecture maritime où une garde d'honneur; drapeau en tête, lui sera présentée. Le soir, il y aura illumination générale sur la place d'armes, et le lendemain revue des troupes de la garnison.

Le bateau à vapeur le *TARTARE* qui a apporté la nouvelle de l'occupation de Belida, a mouillé hier soir à minuit sur rade. Les dépêches qu'il a apportées seront expédiées aujourd'hui de grand matin par estafette à Paris.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les lettres de Madrid du 5 mai annoncent que la commission chargée du rapport sur la continuation de la perception des dîmes devait faire le jour même son rapport à la chambre des députés. Des sept membres qui composent la commission, trois veulent la conservation intégrale de cet impôt; deux, la continuation pour l'année courante seulement de la moitié de la dime (ces fonds seraient exclusivement affectés au service du culte et du clergé); enfin, deux membres ne veulent admettre aucune protestation de cette nature. On croit généralement que le rapport de la commission sera voté à une forte majorité, s'il conclut à la perception de la moitié de la dime.

M. Mendizabal sera l'un des adversaires du ministère dans cette discussion. Mais l'ex-ministre va avoir à se défendre pour son compte. La chambre a nommé la commission qui sera chargée de faire un rapport sur le procès qui lui est instruit pour communication de documents d'état au journal l'Echo. Parmi les commissaires, figurent MM. Arguelles, Seoane, Olabarrieta, Inigo et Cadaval.

Rien n'avance pour la conclusion de l'emprunt. Les amis de M. Aguado ne se sont pas tout-à-fait découragés.

— Ma petite femme, répondit tristement le mari, ma petite femme, la commère Castejona est allée demeurer à l'autre bout de la ville, tout près de la porte Foncarral, et nous sommes dans le quartier de Lavapiés; la nuit est froide, et si les gouttières ne mentent pas, il pleut ou bien il neige. Lors même que j'irais chercher la commère Castejona, quand je parviendrais à la trouver, crois-tu que par cet horrible temps elle consentirait à venir? Je me le rappelle, la dernière fois que tu as éprouvé cette incommodité, elle t'a guérie avec deux onces de thériaque bouillie dans la moitié d'une écorce d'orange. Calmes-toi un peu, mais pour l'amour de Dieu, ne me fais pas faire une course si longue; car elle serait inutile, et j'attraperais une maladie plus grave que la tienne.

Alors Casilda se mit à se plaindre plus amèrement.

« Voyez quel bon mari Dieu m'a donné. Ne dirais-je pas que je lui demande l'impossible, que je veux qu'il s'enterre avec moi, que je réclame le sacrifice de son sang ou de sa fortune? Je prie seulement qu'il aille me chercher une commère au risque de mouiller une paire de souliers, et il me le refuse! Mais je sais bien que tu ne désires rien tant que d'être veuf; tu veux recommencer la vie de garçon, à chaque cri que m'arrache la douleur, ton cœur bondit de joie... Ah! je me meurs!... Allez, remettez-vous dans votre lit; recouchez-vous; dormez tout à votre aise. Avant de mourir je déclarerai par écrit que vous m'avez donné du sublime dans la salade que j'ai mangée hier soir... aie! Je me meurs!... La confession... la commère... on m'a donné du réalgar... »

Morales, craignant réellement que l'état de sa femme n'empirât encore, et que, si elle venait à mourir, les accusations qu'elle avait fait entendre ne lui causassent de graves désagréments, essaya de la calmer et alluma une lanterne bien nécessaire par l'obscurité profonde qu'il faisait. Il se chaussa d'une paire de bottes, mit sur ses épaules un épais manteau, en releva le capuchon par-dessus son chapeau, et partit à la recherche de la commère Castejona, en comptant les gouttières dont l'eau décollait en torrents. Le bon Morales savait bien que ladite commère avait été vivre dans la rue de Foncarral, mais il ne savait pas à quel bout. Cependant il plouvait à seux; on n'eût pas trouvé une ame dehors depuis la rue Lavapiés jusqu'au quartier où il se rendait. Il faisait noir comme dans un four, et Morales pestait tout à son aise contre le jour où il s'était marié. Jugez si, dans ces dispositions, il était près d'avoir achevé la recherche dont il était chargé.

Pendant qu'il barbotte dans les rues et se fait bien mouiller, revenons à la rusée malade. Elle n'eût pas plutôt vu son mari parti pour l'expédition, qu'elle appela son frère et plusieurs de ses amis qui se tenaient cachés dans la cave. En un instant ils ont enlevé l'ancienne porte de la

BELGIQUE. — Bruxelles, le 14 mai.

— D'après le rapport de la section centrale, sur la police du chemin de fer, le gouvernement désignera des fonctionnaires ou agents chargés de cette police. Ils prêteront serment de fidélité au roi, d'obéissance à la constitution et aux lois, et de remplir fidèlement leurs fonctions. Le projet ministériel désignait les fonctionnaires. La section centrale a cru devoir laisser plus de latitude au gouvernement, mais considérant la loi comme un essai, elle borne sa durée au 1^{er} juillet 1859.

— Le conseil provincial du Limbourg a voté 500,000 frs. pour des routes nouvelles. Il ne s'est point trouvé de préteurs, parce qu'on craint que la garantie disparaîtrait si le Limbourg venait à perdre une partie de son territoire. Les députés de cette province ont demandé que la chambre autorisât le gouvernement à donner cette garantie. Toutes les sections y ont consenti, attendu la position toute particulière du Limbourg. La section centrale partage cette opinion.

— Voici quel paraît être l'état de la question du timbre. D'après les prévisions de M. le ministre des finances, son projet de loi devait, en cas d'adoption pure et simple de toutes ses dispositions, procurer au trésor une assez notable augmentation de recettes. La réduction du timbre de tous les journaux à 4 centimes aurait, selon lui, été amplement compensée par des augmentations de produits sur d'autres timbres. La section centrale a refusé de majorer quelques chiffres et n'a pas cru aux bénéfices que le trésor retirerait du système ministériel; mais elle pense, quant aux journaux, que si, au lieu de maintenir le moindre timbre à 4 cent., on réduisait ce chiffre, la réduction serait compensée par le plus grand débit de papier timbré. Tels sont les motifs pour lesquels M. le ministre refuse de discuter séparément le timbre des journaux, tandis que le rapporteur de la section centrale y consent.

En matière de répartition d'impôt, les juges les plus compétents sont sans doute les contribuables; or, les journalistes se sont réunis pour demander un système où l'on rencontre la même compensation que celle qu'a trouvée cette section. Aucun motif plausible ne s'oppose donc à ce qu'on discute séparément une question qui intéresse tout le monde, puisque la réduction qu'on demande permettra à un plus grand nombre de s'enquérir des affaires publiques dans un moment où elles peuvent avoir une influence très-immédiate sur les intérêts privés.

— Nous pensons que M. Smits, député et directeur du commerce, chargé d'une mission spéciale à Londres, est de retour depuis peu de jours. D'après nos avis de Londres, il a eu plusieurs conférences avec lord Palmerston et le président du bureau de commerce, M. Poulet Thomson. Rien encore n'a transpiré sur le résultat de cette mission.

(COMMERCE.)

— On écrit de Saint-Hubert, le 7 mai :

Le Roi Léopold a mis le pied pour la première fois sur le sol de la province de Luxembourg. Il est arrivé incognito au château de Mirwart, près St-Hubert, qu'on croit, dans le pays, qu'il a acheté de la société qui le possède, ou que du moins on espère qu'il achètera; car, en amateur de chasse, ce domaine immense, en forêts surtout, est, peut-être, ce qu'il pourrait acheter de mieux en Belgique.

(ÉCHO DU LUXEMBOURG.)

— Le JOURNAL DE LUXEMBOURG prétend, dans ses deux derniers numéros, que les habitants de la province prennent peu de part aux démonstrations contre le morcellement. D'après lui, la Remich ce serait un Allemand, à Bottembourg ce serait l'influence du commissaire de district malgré le bourgmestre, à la Rochette, ce serait un gendarme, qui aurait amené l'arborisation du drapeau belge, tandis que l'Écno se plaint que le gouvernement veuille s'y opposer. Dans le principe le JOURNAL DE LUXEMBOURG gardait un silence complet à cet égard.

BULLETIN DE LA CHAMBRE.

Plusieurs projets de loi ont été adoptés aujourd'hui par la chambre des représentants, 1^o la loi relative au crédit pour

rue et la remplace par celle qui avait été achetée, et qui allait à cette place comme si elle y eût été moulée. Au-dessus, ils mirent une large enseigne blanche sur laquelle on lisait en grandes lettres noires : *Hôtellerie du Cid. On loge à pieds et à cheval.* Puis cela fait, on appela une foule d'amis qui vivaient dans le voisinage. Les castagnettes, les guitares furent mises en jeu. Un repas fut préparé, on se mit à manger, à danser, à boire, pour célébrer le naufrage du pauvre mari parti à la recherche d'une commère.

Cependant, après avoir frappé à plus de cent portes, fait crier les voisins, notre bon peintre revenait sans la Castejona. Mais il avait de l'eau jusqu'à mi-jambe, et sa patience était à bout. En arrivant près de sa porte, il entendit les chants, les instruments, les éclats de rire. Il crut s'être trompé, leva sa lanterne, trouva une autre porte que la sienne, et en voyant une enseigne d'hôtellerie, il demeura tout dérouté et se mit à parcourir de nouveau la rue.

« C'est bien la rue de Lavapiés », se disait-il. Voici la boutique du libraire, la maison du fruitier et celle de Diégo-le-Boiteux, puis la mienne; car de l'autre côté, voilà celle de Moreno le caissier. »

Il reconnut toutes les portes voisines : la sienne seulement était changée. Enfin, après avoir plusieurs fois parcouru le quartier, il revint devant sa maison.

« Que Dieu me pardonne, dit-il en faisant cinquante signes de la croix, c'est cependant bien là que je demeure. Il y a une heure et demie que je suis sorti; ma femme était dans les larmes, et voilà qu'on danse. Cependant nous vivons seuls dans cette maison. Les portes avaient bien un peu besoin de réparations, mais enfin elles n'étaient pas changées quand je suis parti, et puis je n'ai jamais vu d'hôtellerie dans cette rue; et d'ailleurs ce n'est pas dans ma maison qu'elle serait établie. Est-ce que je rêve! Mais non! Mes yeux sont bien ouverts et mes oreilles entendent bien. On ne saurait, quand il tombe tant d'eau, attribuer cette illusion aux fumées du vin. »

Il se mit à chercher encore, tâta la porte et ne trouva pas le marteau à sa place accoutumée, et se décida cependant à frapper, espérant qu'une fois qu'il serait entré dans sa maison, il aurait l'explication de ce changement subit. Il donna dans la porte des coups à réveiller tout le quartier. Les danseurs feignirent de ne pas l'entendre. Il frappa plus fort. Enfin, après qu'on l'eût laissé pendant longtemps sous l'égoût du toit, un homme ouvrit la fenêtre qui était au-dessus de la porte, tenant à la main une lumière, la tête couverte d'un mouchoir sale et déchiré.

« Holà! brave homme, que voulez-vous? Il n'y a plus de place ici. Allez ailleurs, et que Dieu vous assiste! »

« — Mais je demande à rentrer chez moi. »

l'encouragement de la culture et de la fabrication de la garance; 2^o le projet de loi relatif aux péages et à la police des chemins de fer; 3^o le projet qui ouvre au département de la guerre un crédit de 25,206 fr. 79 c. pour paiement de créances de 1852, et 4^o le projet de loi relatif à la réorganisation de plusieurs tribunaux. Ce dernier projet a été quelque peu modifié par M. le ministre de la justice qui a ajouté un suppléant aux deux juges dont le personnel des tribunaux de Tournai et de Charleroi doivent être augmentés; et une disposition additionnelle portant qu'à partir du 15 octobre 1842, et au fur et à mesure de vacatures, il ne sera plus pourvu aux places créées par les articles précédents de la loi.

M. Frison avait demandé que le tribunal de Charleroi fût porté de la 5^e à la 2^e classe; M. Dolez avait demandé de son côté que l'on augmentât le traitement des commis-greffiers, ces deux propositions ont été ajournées et renvoyées à la section centrale chargée de l'examen de la proposition de M. Verhaegen, relative à l'augmentation des traitements des membres de la magistrature.

La chambre a décidé, sur la proposition de M. Metz, que le projet de loi sur le timbre sera mis à l'ordre du jour de demain.

Bruxelles, le 14 mai. (5 heures). — La bourse a été très peu animée pour les fonds nationaux; quelques personnes sont jetées dans l'incertitude par les nouvelles qui arrivent de France, sur la concentration d'une armée à nos frontières. On sait fort bien qu'il ne peut en résulter aucune aggragation, mais les capitaux sont craintifs; comme les chambres françaises sont assemblées, il est probable que le ministère sera prochainement interpellé sur ses intentions, il répondra qu'il ne veut pas de guerre, alors tout sera fini. Fonds de l'État: dette active 2 1/2 p. c. 54 5/4 A., 5 p. c. 102 et P., 4 p. c. et 95 1/2 P. Société Générale titres en nom B. 842 A., certificats au porteur émission de Paris 1700 P.; Société de Mutualité 1202 50 et P., Banque de Belgique 1420 (142) P.; Actions-Réunies 1057 50 (105 3/4) P.; Canal de la Sambre à l'Oise 1100 (110) A.; Hauts-Fourneaux de Marcinelle et Couillet 1510 (151) Srsionghamps 1755 (175 1/2) A.; Hauts fourneaux du Luxembourg 1097 50 (109 5/4) P.; Bray et Mauraige 120 (600) P.; Chemins de fer de Cologne 1018 P.; Banque Foncière 1050 (105) A.

La Société Générale pour favoriser l'industrie nationale, a décidé ce matin qu'elle admettrait dans ses caisses, comme argent, les billets au porteur de la Banque Commerciale d'Anvers, et déjà de ces valeurs ont été reçues à la Société Générale.

L'actif espagnol a été très demandé au commencement de la bourse, on a fait 21 5/8 pour quelques pièces, on reste 21 1/4 A.

Le marché de Termonde acquérant chaque jour plus d'importance appelle tous les négociants en huiles et graines; de sorte que notre marché de lundi est annulé, il ne s'est rien traité aujourd'hui.

LIÈGE, LE 15 MAI.

Le Journal de Liège rapproche les candidatures de M^r. de Longrée de Theux à Héron, de Longrée Verbois à Liège, Fabri-Longrée bourgmestre de Siny à Nandrin, Demonceau de Liège à Fléron, et il termine son article en disant : « Les électeurs de Liège, de Fléron, de Héron et de Nandrin, auront à examiner s'il leur convient de se prêter aux vues d'un ministre qui conspire contre l'indépendance du conseil provincial ou il veut faire entrer tous LES SIENS, et de servir de marchepied à l'ambition d'une famille. »

Par ces mots, tous LES SIENS, ce journal entend tous ceux qui sont attachés à M. de Theux par des liens de famille; or, pour montrer sa bonne foi, il suffira de faire remarquer que, de toutes les personnes que nous venons d'énumérer, il n'en est qu'une seule qui soit alliée au ministre.

Que répondraient nos adversaires si nous disions d'un de leurs candidats: qu'il est disposé à voter contre sa conscience aussi souvent que les intérêts de l'allié d'un membre de sa famille le demanderont? Ce reproche dirigé contre la probité bien connue des personnes dont le journal de Liège cite les noms, est une nouvelle preuve de l'esprit de dénigrement de ce journal.

S'il est vrai qu'un membre de la famille de Longrée soit allié à M. de Theux, il est faux qu'un membre de la famille Demonceau soit allié au ministre ou à la famille de Longrée. Il a fallu imaginer des alliances qui n'existent pas pour augmenter le nombre des prétendus seides du ministre.

Nous avons appris par le journal de Liège la candidature de M. Eugène Fabri, bourgmestre de Siny et fils de M. Fabri-Longrée, pour le canton de Nandrin, mais nous

« — Mon cher, nous n'avons pas l'habitude d'ouvrir à cette heure indue. »

« — Morbleu! c'est bien ici la place de ma maison, et Diégo Morales, mon père, l'a bien payée de ses deniers. »

« — Je ne sais pas si celui qui vous trouble la raison était du Val de Pégnaus ou de Logrono, mais certainement il était capiteux, et l'eau qui tombe des gouttières ne vous fera pas de mal. Passez votre chemin; cessez de frapper à cette porte, ou je lâche sur vous un matin dont les dents ouvriront dans votre cuir une douzaine de boutonnières. Bonsoir. »

En disant, il ferma la fenêtre. On entendait à l'intérieur les chants, les éclats de rire, et le pauvre peintre se donnait à tous les diables, persuadé que quelque sorcière lui faisait ce mauvais tour.

Cependant la pluie ne cessait pas; des flocons de neige fondue inondaient le visage de Morales. La chandelle qui était dans sa lanterne était finie et sa patience était épuisée depuis long-temps. Il se mit donc à frapper de nouveau. Il entendit alors qu'on criait dans l'intérieur de la maison :

« Oh! hé! Antonio déchaine les mâtons : prends un bâton et fais une friction sur les épaules de cet ivrogne; elle lui débarrassera le cerveau. »

On ouvrit en effet la porte; il en sortit un homme avec deux énormes chiens qui auraient pu rendre la plaisanterie sanglante si leur maître ne les eût retenus.

« Homme du diable, dit celui-ci, qu'avez-vous à frapper ainsi? Ne vous a-t-on pas dit qu'il n'y avait plus de place? »

« — Mais, mon ami, cette maison est la mienne, et je ne comprends pas quels diables l'ont convertie en auberge. Cette maison est bien celle que j'ai reçue en héritage de Diégo Morales, mon père. »

« — Mon brave homme, vous avez certainement la berlue, et je ne connais dans les environs ni Morales, ni mâtriers. »

« — Je suis peintre connu dans cette capitale, estimé dans ce quartier. Il y a vingt ans que j'habite dans cette maison. Appelez plutôt Casilda, ma femme; à moins qu'elle ne soit changée en hôtesse, elle me tirera de ce labyrinthe. »

« — Comment voulez-vous que cela puisse être vrai, puisqu'il y a plus de six ans que cette maison est une hôtellerie des mieux achalandées, et bien connue de tous les étrangers qui viennent à Madrid. Son maître s'appelle Pedro Carasco. L'hôtesse est Marie Perez, et je suis, moi, Antonio, leur valet. Et maintenant allez, avec l'aide de Dieu, et sans faire plus de bruit, ou bien ce bâton vous rendra la raison. »

Le pauvre peintre, ne sachant à quel saint se vouer, s'en alla à tâtons jusque chez un de ses amis. Il était quatre heures du matin. Celui-ci, croyant que quelque malheur était arrivé à Morales, s'empressa de lui

tenons de source certaine que cette candidature est opposée à celle de M. Vandestein-fils et Billon; pour lutter contre ces messieurs, M. Fabri veut s'associer à M. de Tornaco. Ce dernier serait-il un partisan caché de M. de Theux? Qu'en dit le Journal de Liège? Quant à l'ambition de la famille à laquelle appartient notre candidat, c'est chose vraiment curieuse.

Il y a quelques jours, le Journal de Liège accusait M. de Longrée-Verbois de n'avoir pas encore hasardé un pas dans la carrière politique, quoique BENTOT-VIEUX, selon lui. Singulière preuve d'ambition de sa part!

M. de Longrée de Theux a été conseiller auditeur à Liège sous l'empire, procureur criminel à Luxembourg, sous le gouvernement hollandais; en 1850 il a été démissionné sur sa demande, par le roi Guillaume, et sans l'avoir demandé par le gouvernement provisoire. Depuis lors on cherche en vain des preuves de son ambition; le beau frère du ministre est resté dans la vie privée où les événements l'avaient rejeté. Ce n'est donc pas un ambitieux.

M. Fabri, neveu du beau frère du ministre, est avocat depuis sept ans; son ambition et sa qualité de neveu du beau frère du ministre ne lui ont pas procuré de l'emploi jusqu'à ce jour; il est purement et simplement bourgmestre de son village.

Pas un seul membre de sa famille n'a obtenu une plus large part dans les faveurs ministérielles!

Où sont donc les preuves de l'ambition de cette famille, où sont les preuves de sa dépendance envers M. de Theux? C'est pour notre candidat un puissant argument que la nature des reproches que l'on est réduit à lui faire. Faute de griefs qui lui seraient personnels, on en cherche en supposant des alliances qui n'existent pas, en signalant sa famille comme douée d'une ambition dont elle n'a certes jamais donné de preuves, en supposant que certaines candidatures soient le résultat d'une combinaison qui est repoussée par ces candidatures elles-mêmes.

Et ce se serait pour cela que notre conseil provincial devrait être privé des lumières de M. de Longrée-Verbois, homme consciencieux, indépendant, éclairé, ami de nos institutions!

L'ESPOIR EN 1856 ET L'ESPOIR EN 1858.

A l'époque où la ville de Liège se préparait à ses grandes élections, et cherchait, dans les rangs de sa population citoyenne, des hommes dignes d'être ses mandataires, l'Espoir, qui venait seulement de naître, et qui s'était posé le conciliateur de tous les partis, convoquait les électeurs à l'accablissement de leur tâche, au nom de l'ordre, et les conjurait d'oublier leurs passions politiques, pour ne s'occuper que de l'examen du mérite et de la probité des candidats.

Voici ce qu'il disait alors :

« L'impulsion donnée jusqu'à présent aux esprits, les a jetés dans des voies funestes. C'est à fomentier les passions, à attiser les haines aveugles que certains hommes, et disons-le, certains organes de la presse se sont évertués. Aussi c'est à un combat qu'on se provoque, lors que les uns, au nom du CATHOLICISME, les autres au nom du LIBÉRALISME, ceux-ci au nom de l'ORANGISME, ceux-là au nom de la RÉPUBLIQUE, convoquent aux élections. Et quoi qu'on en dise, ce combat n'est pas, pour le grand nombre de ceux qui s'engagent, entrepris en vue du bien public; il est encore en effet la peine de réfléchir sur le mouvement qui précède ordinairement les élections, qu'on interroge ceux qui le provoquent, qui le dirigent, et ceux qui le suivent par entraînement; qu'on demande aux uns et aux autres pourquoi ils veulent tels hommes et en repoussent d'autres, on trouvera que le sentiment aveugle de la passion, un misérable esprit de parti a souvent décidé de leur choix, et qu'ils n'ont pas même pensé à la chose publique; il est encore à créer le parti qui, indépendant des passions, des animosités, des colères, des haines, ne travaillerait que pour le bien de tous. »

« L'occasion est favorable pour former ce parti, le seul auquel tout bon citoyen puisse s'associer, et qui serait véritablement celui des honnêtes gens; car nous sommes

ouvrir. Morales raconta son aventure, à laquelle on refusa d'ajouter foi. On alluma du feu pour faire sécher ses vêtements imprégnés de pluie. On lui prépara un lit en consultant de se coucher; car on ne doutait pas qu'il n'eût un peu trop fêté la bouteille.

Cependant, le lendemain matin, le peintre persistait à soutenir vrai le récit qu'il avait fait la veille; et son ami, curieux de voir cette maison enchantée, le reconduisit jusque chez lui. L'enseigne avait disparu, la maison était fermée par la porte ordinaire, et tout était dans l'état accoutumé.

« Allons, Morales, lui dit son ami, avouez qu'hier vous aviez une petite pointe et que vous n'osiez pas rentrer chez vous. »

« — Je vous assure, reprit Morales que je ne vous ai dit que la vérité, »

« — Mais, mon cher, il n'y a pas de mal à avoir une petite pointe. »

Lorsque Morales eut frappé à sa porte, Brigitte sa servante, à moitié vêtue, s'empressa de venir lui ouvrir.

« Comment, lui dit-elle, avez-vous eu le cœur de rester à vous réjouir en ville pendant toute cette nuit, quand vous laissez votre femme mourante, et que vous n'étiez sorti que pour aller chercher la commère Castejona? »

« — Fi donc! señor Morales, dirent en chœur une demi-douzaine de voisines. Vous devriez être honteux de votre conduite. Vous avez un ange pour femme, et vous la laisseriez ainsi sans secours passer de vie à trépas. »

« — Oui-dà, où donc êtes-vous resté pendant toute la nuit? Dans quelque mauvais cabaret, à boire avec de mauvais garnemens. Cela fait honte, un mari qui fait le garçon. Si j'avais un mari qui fit des parties de garçon, je demanderais le divorce. »

« — Mais c'est bien ce que je compte faire, reprit Casilda qui arrivait les pieds meurtris à force d'avoir dansé, pâle et fatiguée comme un lendemain du bal. Vous croyez bien que j'étais morte et vous vouliez venir pour dissiper ma dot en parties de garçon. Mais vous avez compté sans le secours de ces bonnes voisines qui m'ont appelée à la vie. »

« — Ma petite femme, dit Morales, je suis plus à plaindre qu'à blâmer. »

Et il voulut raconter ce qui lui était arrivé, mais tout le monde se mit à rire.

« A d'autres, à d'autres de semblables balivernes. Nous prenez-vous pour un de vos mannequins, vous qui venez nous compter de vos heures d'atelier? Dites donc la vérité. Vous avez rencontré quelques mauvais drôles avec lesquels vous êtes resté à rire et à boire. Dites donc la vérité cela vaudrait mieux. »

Il fallut bien que le pauvre Morales en finit par là. Honi, berné par tout le voisinage, il fallut qu'il demandât pardon et il ne l'obtint qu'en promettant de ne plus faire de parties de garçon.

arrivés à ce moment fatal aux partis politiques qui se nourrissent du fiel des passions, l'aliment commencé à leur manquer, les passions se meurent et le ridicule atteint ceux qui ne savent s'en guérir. Le besoin qui se fait sentir partout, que tous les esprits élevés, généreux, éprouvent et auxquels s'efforcent de satisfaire, est un besoin d'ordre, par l'union de tous bons citoyens, par les progrès de l'industrie, du commerce et des lumières, par l'amélioration de tout ce qui est et en faisant le bien-être du plus grand nombre.

« Voilà dans quel esprit nous souhaitons que nos élections soient faites; tels doivent être les sentiments et les pensées des hommes que nous désirons voir réussir. Avec de semblables choix, tout le bien qui a été fait sera conservé, celui qui a été commencé, s'achèvera, et nous pourrions nous promettre de nouveaux avantages pour l'avenir. (1) » On le voit, le langage de l'Espoir est bien changé aujourd'hui. C'est au nom d'un libéralisme exclusif qu'il élève maintenant la voix; c'est dans un but UNIQUEMENT POLITIQUE qu'il propose M. Neef aux suffrages des électeurs!

Il y a deux ans, il blâmait avec force la conduite de ces hommes que le sentiment aveugle de la passion, un misérable esprit de parti, guidaient dans leurs choix, et aujourd'hui il obéit à l'impulsion de ce même sentiment, aux inspirations de ce même esprit de parti. Il s'unit aujourd'hui à ceux qu'il combattait alors, auxquels il reprochait leur intolérance, et qui, à ses yeux, voulaient sacrifier l'intérêt public, à la satisfaction de leur vanité.

Il y a deux ans, l'Espoir s'écriait bien haut : « La bannière que nous avons élevée, pour les élections prochaines, porte pour devise : CAPACITÉ, MORALITÉ, PAS DE COTERIE. » Nous voulons l'ordre et la paix publique; nous repoussons tout esprit exclusif, et tout ce qui est propre à entretenir la discorde et les divisions parmi les citoyens. (2) » Aujourd'hui l'Espoir a effacé de sa devise le mot CAPACITÉ. Parmi les hommes éminemment capables que les libéraux comptent dans leurs rangs, il choisit, par esprit politique, le moins capable; il a effacé également de son drapeau les mots PAS DE COTERIE, car c'est précisément par la coterie qu'il combattait alors, qu'il s'est laissé faire la loi aujourd'hui. L'Espoir avait un autre candidat que M. Neef: c'était un homme dont les connaissances, les lumières et les talents sont universellement reconnus. Mais la coterie n'en a pas voulu. Il fallait à celle-ci M. Neef à tout prix, et M. Neef l'a emporté!

Il y a deux ans, l'Espoir ne voulait pas d'un candidat dont le choix fut entaché de l'esprit de parti; il ne voulait pas de ce système d'exclusion préméditée que le JOURNAL DE LA PROVINCE, d'un côté, et le COURRIER DE LA MEUSE, de l'autre, cherchaient à faire triompher. Reconnaissant, comme nous et avec nous, qu'il y a des hommes capables et honorables sous toutes les bannières, il voulait que les électeurs fixassent uniquement leurs choix sur ces derniers, et exigeassent pour toute garantie : CAPACITÉ et MORALITÉ. Alors il accusait d'intolérance ceux qui, dans un but uniquement politique, repoussaient les libéraux, parce qu'ils étaient libéraux, les catholiques parce qu'ils étaient catholiques, et il avait raison, et il se montrait, en parlant et en agissant ainsi, vraiment libéral : c'est-à-dire éclairé et tolérant.

Le POLITIQUE tenait le même langage; il appuyait l'Espoir. Il disait à son tour aux électeurs: ne choisissez que des hommes CAPABLES, PROBES, TOLÉRANTS. Défiiez-vous de cet esprit exclusif qui est le caractère dominant de l'esprit de parti. Les hommes de parti sont des hommes de désordre, et cependant nous AVONS BESOIN D'ORDRE pour consolider nos institutions et la prospérité publique. Eh bien, ce que le POLITIQUE disait alors, il le dit encore aujourd'hui; il proclame comme auparavant la nécessité de choisir des hommes capables, probes et tolérants. Il ne veut pas que les élections se fassent dans un but UNIQUEMENT POLITIQUE.

Lequel de ces deux journaux, de l'Espoir ou du POLITIQUE, est maintenant resté fidèle à ses antécédents? Quel est celui des deux qui doit encourir le reproche de VERSATILITÉ? C'est vous, s'écrie l'Espoir, en s'adressant au POLITIQUE, c'est vous qui avez changé de langage! C'est vous qui défendez aujourd'hui une autre cause que celle que vous défendiez il y a deux ans!... Mais l'opinion publique, juge plus impartial et plus désintéressé, peut déjà des à-présent, signaler de quel côté se trouve le changement et la VERSATILITÉ dans les doctrines. Nous continuerons l'examen des opinions de l'Espoir de 1856, et des convictions de l'Espoir de 1858.

L'abaissement des eaux permettant enfin de reprendre les travaux d'expertise ordonnés par le tribunal, au pont de la Boverie, messieurs les experts procèdent aujourd'hui aux opérations interrompues depuis si longtemps. Espérons que cette affaire à laquelle se rattachent tant d'intérêts, n'aura plus à subir de nouveaux retards, et que les juges seront mis à même de porter une prompté décision.

CHÉMIN DE FER.—Une nouvelle mesure a été mise à exécution depuis avant-hier. On enregistre maintenant au bureau du chemin de fer même, ceux des paquets qui ne dépassent pas le poids accordé gratis à chaque place : les voyageurs sont munis d'un billet portant un numéro d'ordre répété sur leurs effets, qui ne leur sont délivrés que sur la reproduction du récépissé. On n'a plus à craindre ainsi la confusion qui régnait à la distribution des bagages avant cette disposition.

Aujourd'hui 15 mai, vers 5 heures du matin, une neige abondante est tombée sur notre ville.

La police de cette ville vient d'arrêter le nommé Jean Rosenboom, de Cologne, musicien gagiste au 5^e régiment d'artillerie en garnison en cette ville, comme prévenu de plusieurs tentatives de vol commises sur des personnes dans notre salle de spectacle, le jour de la première représentation de la reprise de la Juive, et d'un vol de 15 fr. 16 centimes, commis le dimanche 6 du courant, au préjudice de la dame Arnold de Milmorte, à la station du chemin de fer à Ans, au moment où les voyageurs se pressaient pour entrer dans les waggons.

Rosenboom, bien vêtu, portant des éperons, avait pénétré dans la station, et s'était placé à la portière d'un wagon afin d'offrir la main aux dames pour les aider à monter; et tandis que d'une main il aidait la dame Arnold, de l'autre il se payait le prix de sa galanterie.

M. le commissaire de police du quartier du Nord, qui a fait l'instruction de cette affaire, a en sa possession une bourse en perles qui avait été garnie d'un cercle doré, et auquel Rosenboom a substitué un cercle d'argent-neuf, pour en faire cadeau à la fille publique avec laquelle il vivait. Il a aussi deux foulards que l'on présume avoir été volés.

Voici les principaux objets à l'ordre du jour de la convocation du conseil communal du 17 mai :

Rapport de la commission d'instruction publique : 1^o sur l'organisation de l'école du soir pour les filles; 2^o sur la nécessité d'augmenter de deux le nombre des seconds de l'école préparatoire industrielle.

Demande de la commission des hospices d'imputer une somme de 5,698 fr. 58 c. sur le crédit des dépenses imprévues de 1857.

Rapport de la commission de comptabilité sur l'acquisition d'une maison sise aux Thiers à Liège pour bureau des taxes municipales.

Proposition de voter le paiement d'un état de 103 fr. 15 c. pour frais relatifs aux courses de chevaux en 1857 sur l'allocation pour dépenses imprévues.

Approbation du cahier des charges relatif à la mise en adjudication de l'exécution du nouveau numérotage des maisons de la ville.

Statuer sur la demande du sieur Brahy, concierge à l'académie de peinture, tendante à obtenir une augmentation de traitement ou sa démission.

Remplacement de la nommée Lecrompt, 2^e surveillante de l'école gardienne du Sud. — Candidats : V^e Grenier, Marie Jeanne Harzeus.

Comité général pour l'examen du rapport de la commission de comptabilité sur les conditions de l'émission de l'emprunt de deux millions, dans le cas où les affaires portées à l'ordre du jour n'occuperaient pas la séance toute entière.

Les journaux de Paris continuent à s'occuper des mouvements de troupes qui s'opèrent à la frontière. Voici ce que nous lisons dans le *Journal de Paris* :

Les nouvelles arrivées se soir de la frontière de Belgique annoncent un grand développement de forces françaises sur cette frontière. Un ordre de M. le ministre de la guerre a fait opérer une concentration de troupes; les régiments en garnison à Valenciennes, Douai, Cambrai, Le Quesnoy, Maubeuge, Avesnes, se sont mis en mouvement depuis trois jours. Dans quelques-unes de ces villes on parlait même d'une prochaine et presque immédiate entrée en Belgique. Bien que les complications résultant de l'affaire de Strassen semblent augmenter de plus en plus, rien n'annonce néanmoins pour le moment un événement aussi grave qu'une intervention armée dans le Luxembourg. Le gouvernement français prend des mesures de prudence et se tient prêt pour l'avenir : c'est là un devoir pour lui, il saura le remplir, et le pays, qui se repose sur sa sollicitude pour la garde de ses intérêts et de son honneur, lui en sait gré.

Une déclaration de la diète germanique annonce qu'elle est fermement résolue à ne souffrir aucune démonstration de la nature de celle de Strassen dans le rayon de la forteresse du Luxembourg, et à la réprimer militairement. Les mouvements militaires de la France répondent à ce que cette déclaration peut avoir de menaçant pour la Belgique. Les troupes concentrées dans le département du nord, sont en marche aujourd'hui; une partie de la cavalerie doit même arriver le 12 et prendre ses cantonnements en avant de Lille, faisant face à la frontière.

— Ce n'est pas seulement dans les départements du Nord du Pas-de-Calais qu'ont lieu les mouvements de troupes. On écrit de Strasbourg, 10 mai :

« Deux bataillons par chaque régiment d'infanterie tenant garnison à Strasbourg, ont reçu l'ordre de partir, dans les 48 heures, pour la frontière du Nord. Ces bataillons, ayant besoin d'être réorganisés, ne partiront que le 13 mai : »

D'un autre côté, on lit dans l'INDUSTRIEL DE LA CHAMPAGNE :

« Quatre bataillons du 46^e de ligne ont reçu l'ordre de quitter Mézières, pour aller à Givet, et sont en effet partis pour cette destination, mais il est probable que ce déplacement n'a aucune cause politique sérieuse. »

— Nous avons annoncé hier la formation d'une armée d'observation française sur nos frontières. Voici les numéros des régiments qui sont en marche pour en faire partie :

INFANTERIE : 14^e, 16^e et 19^e régiments légers; 5^e, 6^e, 8^e, 14^e, 15^e, 16^e, 50^e, 53^e, 46^e, 50 et 51^e régiments de ligne, Total 42 bataillons.

CAVALERIE : 2^e, 5^e, 6^e et 8^e régiments de chasseurs; 1^{er}, 2^e, 5^e et 12^e régiments de dragons et 2 régiments de hussards. Total 50 escadrons.

ARTILLERIE et GÉNIE : 6 batteries du 4^e, 8^e et 10^e régiments et un bataillon de sapeurs-mineurs.

La majeure partie de ces troupes sont déjà arrivées à Givet, Thionville, Maubeuge, Bouillon, Sedan, Avesnes, au Quesnoy, Valenciennes et Metz.

Les journaux de Strasbourg et d'Amiens annoncent également un mouvement de divers régiments se dirigeant sur la Belgique. (*Commerce belge.*)

— On lit dans le journal parisien le SIÈCLE :

« S'il fallait s'en rapporter à des bruits qui ont circulé avec une certaine autorité, le gouvernement français aurait déclaré au gouvernement belge qu'il était disposé à le soutenir contre la Hollande dans la question de la dette, mais non dans celle des territoires contestés. Cette conduite irait précisément au rebours des intérêts de la France. La Belgique est riche : elle a, par notre appui, affermi son crédit public, et sa position ne serait pas sensiblement affaiblie par l'emprunt à contracter pour couvrir la Hollande des avances faites pour le service des intérêts de la dette commune. La force

et la considération du nouveau royaume de Belgique seraient au contraire profondément atteintes par la dislocation d'une partie du Limbourg et du Luxembourg. Les habitants de ces territoires en litige sont belges; ils ont pris part à la révolution de septembre, leur incorporation définitive à la Belgique est une question de principe et peut-être d'existence; le règlement de la dette n'est qu'une question d'argent. La France peut-elle désertier la contestation qui porte sur le territoire pour s'associer seulement à la querelle pécuniaire? Evidemment cela est impossible, et nous ne saurions croire à un tel contre-sens, même de la part des ministres du 15 avril. »

— Il s'est formé à Hasselt une association pour prévenir et réprimer le braconnage, chaque membre paie une rétribution de 5 fr. par an, et 10 fr. d'amende pour chaque condamnation pour délit de chasse commis sans permis de port-d'armes de chasse ou pour avoir enfreint les réglemens sur les fermetures de la chasse. Il sera accordé une prime d'encouragement d'au moins vingt francs aux agents de la force publique pour chaque condamnation pour délit de chasse commis dans la province et par eux constaté. Une plus forte prime pourra même être allouée pour la répression des délits d'affût et de tende de lacs. Les mêmes primes pourront au surplus être accordées aux témoins si, à défaut d'agents de la force publique, la contravention était seulement déferée aux tribunaux sur de simples témoignages.

L'association n'allouera point de prime pour les simples délits de violation d'une propriété particulière en temps non clos. Si les réserves ou les économies de l'association devenaient suffisantes, elle pourra encourager, par des primes (à défaut de contraventions constatées), la simple surveillance exactement faite par les agents de la force publique. L'association pourrait alors proposer aussi la nomination d'un ou plusieurs gardes-chasses particuliers salariés en observant pour cette nomination les formalités requises.

— On écrit d'Ostende, 14 mai :

Peu de villes sont en progrès comme la nôtre : On ne voit de tous côtés que constructions nouvelles, qu'embellissements. C'est que chacun comprend que cette localité, si différente déjà de ce qu'elle était il y a 5 ou 6 ans, doit acquérir bientôt une importance double de celle qu'elle a aujourd'hui et que les spéculations ne peuvent par conséquent, offrir que des chances de succès. Aussi, parle-t-on chaque jour de projets nouveaux et d'association pour les réaliser. (FEUILLE D'OSTENDE.)

— Les journaux allemands parlent avec enthousiasme de la cantatrice Miss Clara Novello et disent que son chant surpasse tout ce que l'on a entendu jusqu'ici. La BERLINER et la AUGBURGER ZEITUNG remplissent des colonnes entières par ses éloges.

— Nous croyons devoir informer MM. les manufacturiers qu'un négociant français est arrivé en Belgique, venant d'Alger. On le dit pourvu d'échantillons et de documens importants pour le commerce de cette colonie.

Il est accompagné d'un indigène dont les connaissances spéciales et étendues du commerce de l'intérieur de l'Afrique sont précieuses.

C'est aux pressantes et actives démarches de notre consul à Alger qu'il s'est décidé à faire le voyage qui a pour but d'ouvrir des débouchés importants à notre industrie manufacturière. (*Courrier Belge.*)

THÉÂTRE ALLEMAND.

La deuxième représentation de la troupe allemande avait attiré, dimanche dernier, une assemblée nombreuse; on donnait le *Freyshutz*. Nous avons pu nous assurer que la traduction française de cette pièce différait en beaucoup de points de l'ouvrage allemand, et que les changements et suppressions opérés ne sont pas à l'avantage de la traduction. Nous ne parlons pas ici de la scène infernale, nous préférons notre diablerie à la diablerie allemande; mais nous avons surtout en vue le rondo et le grand récit du 5^e acte, avec accompagnement d'alto obligé, et que nous ne connaissons pas, puis le chœur et la grande scène qui terminent cet acte; ces morceaux sont d'une excellente facture et du plus bel effet. Chacun attendait, avec une sorte d'impatience, le chœur des chasseurs. L'attente n'a pas été satisfaite; nos choristes y ont mis souvent plus de nuances que les choristes allemands.

Mlle. Hennefelter jeune, a laissé beaucoup à désirer; son chant est froid, il manque d'expression; elle est restée bien loin de M^{me} St-Ange, qui savait donner au bel air du 2^o acte, une grâce et une chaleur entraînante.

M. Kokert, chargé du rôle de Richard, a saisi, avec beaucoup de bonheur, le caractère de son personnage; il avait des sons sataniques dans la voix.

La troisième représentation composée du *Barbier de Séville*, n'avait pas attiré la foule. Je ne sais si cette espèce de désertion a nu à la représentation; mais elle a moins satisfait que les précédentes. Nous regrettons que M. Kokert n'ait pas chanté le bel air de Bartholo au 2^o acte; cet excellent acteur pouvait, mieux que tout autre, chanter et jouer cette scène avec talent. Nous ferons ici une remarque; la musique légère et spirituelle du *Barbier*, paraît déjà tant soit peu lourde sur des paroles françaises, on peut juger de ce qu'elle doit paraître sur des paroles allemandes.

M^{me} Gned, qui jouait Rosine, a de la facilité dans la voix; mais cette voix a quelque chose de criard, et ses accents sont trop souvent empreints de rudesse.

La troupe allemande n'a pas fait preuve de goût dans cette pièce. Elle a beaucoup trop chargé Bartholo et Bazile étaient de vraies caricatures.

On nous annonce pour les deux prochaines représentations la *Norma* et *Obéron*. M^{me} Sabine Hennefelter, qui une indisposition tenait depuis deux jours éloignée de la scène, va y reparaitre; tant mieux pour nous et pour la troupe allemande; le talent prodigieux de cette artiste, auquel nous avons déjà rendu hommage, ne manquera pas, pensons-nous, de ramener la foule à ces représentations.

CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE A LIÈGE.

Le directeur a l'honneur d'annoncer au public que, par suite des examens sémiotiques, l'administration peut disposer de 14 places d'élèves, dont la désignation suit :

Solfège	8
Chant : homme	1
Basson	2
Haut-Bois	2
Flûte	1

14

Les aspirans aux places d'élèves sont tenus de se faire inscrire au bureau de surveillance du Conservatoire avant le 24 de ce mois; ils doivent se faire accompagner d'une personne de leur famille et produire un certificat de médecin constatant qu'ils ont eu la petite vérole, ou qu'ils ont été inoculés ou vaccinés.

(1) N^o du 16 mai 1856.
(2) N^o du 20 juin 1856.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 15 MAI.

Décès : 1 garçon, 7 filles, 1 homme, 1 femme, savoir : A. L. André, âgé de 75 ans, prêtre, rue quai d'Avroi. — M. L. Grenier, âgée de 24 ans, sans profession, rue sur Meuse.

De 14. — Naissances : 7 garçons, 8 filles.

Décès : 4 garçons, 4 filles, 5 femmes, savoir : J. Simon, âgée de 70 ans, sans profession, rue Frère-Michel, veuve de G. J. Delbouille. — M. E. Riga, âgée de 59 ans, blanchisseuse, rue Grande-Bèche, veuve de D. Ode. — H. C. Stasse, âgée de 24 ans, couturière, rue Hocheporte.

VITO MANGIAMELE,

MATHEMATICIEN NATUREL,

Donnera MARDI 15 MAI, une seule séance dans la salle de la SOCIÉTÉ D'EMULATION, à 6 heures précises du soir, dans laquelle il résoudra mentalement, sans aucun secours matériel, les problèmes les plus difficiles de l'arithmétique et de l'algèbre qui lui seront adressés.

La porte sera ouverte à 5 heures et demie. Prix d'entrée : 2 francs.

PENSIONS.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des pensions à charge de l'état pour le premier trimestre de cette année, sera ouvert à son bureau à partir du 10 de ce mois, et celles à charge de la caisse de retraite pour le même trimestre, à partir du 25 du même mois.

ANNONCES.

PIRNAY-GILON,

MARCHAND TAILLEUR A LIÈGE,

PLACE DU SPECTACLE,

A l'honneur d'annoncer qu'il est aujourd'hui possesseur D'UN GRAND CHOIX D'ARTICLES RICHES ET DE LA PLUS GRANDE NOUVEAUTÉ qu'il a choisis lors de son séjour à Paris, et dont la majeure partie ayant été retenue lui sera exclusive pendant toute la saison d'été.

Il a également reçu les nouveaux modèles d'habit et redingote, les nuances de draps les plus nouvelles qui viennent d'être adoptées par tous les fashionables de cette capitale.

750

A LOUER pour le 25 juin prochain, une JOLIE MAISON située au commencement du quai St.-Léonard, n° 17. S'adresser faubourg St.-Laurent, n° 1155, près de l'étang.

A LOUER

dés-à-présent ou pour le 24 juin prochain UN BEL ET VASTE APPARTEMENT très-indépendant, rue St-Jean-en-Île, n° 794. S'adresser rue des Célestines, n° 675 ter.

BEAU QUARTIER et BELLES CHAMBRES, le tout bien meublé, à LOUER à prix raisonnables, chez MARÉCHAL, au tournant de St.-Hubert. 721

ON DEMANDE A LOUER,

POUR UN PENSIONNAT,

Une GRANDE MAISON ou DEUX MAISONS contiguës, avec JARDIN. — S'adresser, de onze à une heure, à M. J. CHARLIER, directeur de l'École spéciale de Commerce, quai St.-Léonard.

VENTE CONSIDÉRABLE

DE BOIS.

MARDI 22 MAI 1858, à une heure de relevée,

AU RIVAGE DE CHOKIER,

Le notaire BIAR vendra à la recette de l'ancien notaire DELVAUX,

UNE QUANTITÉ TRÈS-CONSIDÉRABLE

DE BOIS,

Savoir : Gros Chênes, Frênes, Hêtres, Vernes, Poutres, Bois de Fosses, Jantes, Rais, Planches de bois blanc, etc.

ABGENT COMPTANT.

La CRÉOSOTE BILLARD contre les

MAUX DE DENTS,

Enlevé à l'instant la douleur de dents la plus vive, et guérit la carie des dents gâtées. ON GARANTIT QU'ELLE S'EMPLOIE SANS LE MOINDRE DANGER. 2 francs le flacon avec l'instruction. — Pharmaciens dépositaires : Froidbise, rue Pont-d'Île, 851, à Liège; Etienne, à Verviers; Tournay, à Spa; Garot, à Herve.

Librairie Nationale,

RUE VINAVE D'ÎLE, N° 46,

DE FELIX PALANTE.

SOUSCRIPTIONS A TOUTES LES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

EN VENTE :

L'Histoire des Francs-Maçons, par Dubruel, 2 vol. in-18, prix 5 fr. » Guide de la Ménagère, Manuel complet de la maîtresse de maison, par M^{me} Demarson, 2 vol 5 » Manuel de la Conversation et de la pureté du Langage, recueil complet des locutions vicieuses les plus usitées en Belgique, avec leur correction, et suivi des locutions latines et italiennes habituellement employées, avec leur traduction française, 1 vol. de 170 pages in-18, 1 »

VENDREDI 25 MAI, à 10 heures du matin,

Aura lieu dans une des salles du Palais, la VENTE ordinaire des CORPS de DÉLITS et OBJETS CONFISQUÉS, au nombre desquels se trouvent plusieurs fusils de chasse, des débris d'anciens poids et mesures, une chaîne en or, etc. — ARGENT COMPTANT.

VENTE

D'UNE

Pièce de terre et pré,

SITUÉE DANS LA CAMPAGNE DE TILLEUR

ET PRES DES HAUTS FOURNAUX DE SCLÉSSIN.

LUNDI 21 MAI 1858, à dix heures du matin,

Il sera vendu publiquement et en plusieurs lots en l'étude de M^r BIAR, notaire à Liège,

UNE PIÈCE DE TERRE ET PRÉ,

De la contenance de 11 verges grandes, et d'une surface régulière sur laquelle on peut construire un grand nombre d'habitations, tenant d'un côté à la grande route de Liège à Huy, de l'autre au chemin dit de Liège, et d'un troisième aux représentants Comhaire.

Le plan figuratif est déposé en l'étude dudit notaire. 712

PROVINCE DE LIÈGE. — TRAVAUX PUBLICS.

VENDREDI, 25 courant, à dix heures du matin, à l'hôtel du Gouvernement à Liège, il sera procédé pardevant M. le gouverneur de cette Province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et sous l'approbation de l'autorité compétente, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères des travaux et fournitures ci-après, savoir :

- 1. Pour l'entretien ordinaire de la section de route de Huy vers Tirlemont, depuis la porte St-Germain à Huy, jusqu'au chemin de Fallais à Vieux Walleffe.
2. Pour le déplacement de la route de 2^e classe n. 15, de Liège à Namur, à l'entrée de la ville de Huy, près la porte St-Germain.
3. Pour l'établissement de garde-corps de chaque côté de la route de 2^e classe n. 14, à la sortie de Terwagne.
4. Pour le simple entretien à exécuter sur les routes provinciales, depuis le 1^{er} mai 1858 jusqu'au 30 avril 1841.
5. Pour l'entretien ordinaire de la route communale de Juppille, pendant 5 années à courir du 1^{er} mai 1858, au 30 avril 1841.
6. Pour la construction d'un nouveau pont sur le Geer à Bergilz; les travaux ne commenceront que du 15 au 31 juillet prochain.
7. Divers ouvrages et fournitures à exécuter dans les bâtiments composant les maisons de sûreté civile et militaire de Liège.
8. Blanchiment général et divers ouvrages à exécuter dans les maisons d'arrêt et de justice de St-Léonard.
9. Ouvrages et autres réparations à faire à la caserne de la gendarmerie à Waremme.
Les devis d'après lesquels il sera procédé à l'adjudication, sont déposés à l'hôtel du Gouvernement à Liège et dans les bureaux de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées.
A Liège, le 10 mai 1858.

Le Gouverneur de la Province de Liège, Baron VAN DENSTEEN.

VILLE DE LIÈGE. — Patentes.

Le collège des bourgmestres et échevins informe les contribuables qu'ils peuvent retirer, au bureau des répartiteurs à l'hôtel-de-ville, les feuilles de patentes pour l'exercice de 1858, munis autant que possible de leur avertissement. Le bureau sera ouvert à cet effet depuis 9 heures du matin jusqu'à midi.

La distribution aura lieu pendant deux mois et demi (depuis le 15 mai jusqu'inclus le 31 juillet); après ce délai les patentes qui n'auront pas été retirées, seront remises à domicile par les porteurs de contraintes auxquels il devra être payé 21 centimes.

A l'hôtel-de-ville, le 7 mai 1858.

Le président, Louis JAMME.

AVIS. Les produits de Leperdriel, pharmacien breveté pour les VÉSICATOIRES et les CAUTÈRES, tels que TAFFETAS ÉPISPATIQUE pour

entretenir les vésicatoires d'une manière parfaite, TAFFETAS RAFRAICHISSANTS pour panser les cautères sans démangeaison, COMPRESSES à 1 centime préférables au linge serre-bras perfectionnés, POIS ÉLASTIQUES en caoutchouc émolliens à la guimauve, suppuratifs au garou, désinfecteurs au charbon, etc., adoptés par le corps médical de Paris, se demandent journellement dans toutes les pharmacies, mais souvent on y délivre des contrefaçons nuisibles; on ne saurait donc trop prévenir que ces articles qui ne porteraient pas le timbre, le cachet et la griffe LEPERDRIEL, doivent être positivement refusés. Les taffetas sont en rouleaux, jamais en boîtes. Chacun ainsi que les compresses renferment deux instructions. La fabrique et l'entrepôt général sont faubourg Montmartre, 78, à Paris. Dépôts à la pharmacie de Van Hisberghe, place de la Monnaie, à Bruxelles; Van Campen, à Anvers; Évars, à Dinant; Decamps, à Liège; Van Miert, à Mons; Jourdain, à Namur; Le Chevalier, à Philippeville; Buzon, à Nismes; Fagot, à Couvin; Bossut, à Tournay.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIÈGE. — AVIS.

Le sieur Clément Francotte demande l'autorisation d'établir une briqueterie permanente, sur un terrain qui lui appartient, situé rue Gretry, N° 459, 471, 566, 468, 465, 462, 460, 681 et 684 le cadastre.

On peut former opposition dans la quinzaine, en s'adressant par écrit à l'administration.

Liège, le 9 mai 1858.

Le Président, Louis JAMME.

BOURSES:

LONDRES, LE 12 AVRIL.

Table with 2 columns: Item (e.g., 3% consolidés, BELGE 1852, c. d.), Price (e.g., 94, 101 5/4).

ANVERS, LE 12 MAI.

Table with 2 columns: Item (e.g., ANVERS. Det. act., Empr. de 48 mill.), Price (e.g., 104 1/2, 102).

RÉSUMÉ DE LA BOURSE DU 14 MAI.

L'actif espagnol a été ferme à la bourse de ce jour par suite de la hausse à Londres, ouv. 21 1/4 5/16 5/8 7/16 3/8 et reste cours au compt. Les primes recherchées à toutes les époques. Actions de la Banque commerciale d'Anvers, ouv. 115 1/2 5/8 et reste 115 5/4 argent.

BRUXELLES, LE 14 MAI.

Table with 2 columns: Item (e.g., Dette active 2 1/2, Emp. Rothschild), Price (e.g., 54 5/4, 102 et).

VIENNE, LE 5 MAI.

Métalliques, 107 1/2. — Actions de la Banque, 1454 1/2.

PLACE D'ANVERS, LE 14 MAI.

Café. — Aucune transaction marquante à signaler aujourd'hui dans cette fève. Coton. — On a réalisé environ 110 balles Nouvelle-Orléans et Georgie de qualités et prix divers. Riz. — Il s'est traité environ 175 balles Bengale de f. 9 1/4 à 10 1/4. Sucre raffiné. — On a cité la vente de 60,000 kil. lumps et méis pour piler dans les prix de f. 16 à 17 entrop.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 14 MAI 1858.

Table with 2 columns: Item (e.g., Froment, Phécolitre), Price (e.g., fr. 17 44, 42 75).

Imprimerie de J.-Bte NOESBENT, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.